



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 26 juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 21 juin 2025, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - AMARGIER Stéphane - CASTAN Thierry - DANIAU Jean-Louis - HENRI Rosane - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme

Absents excusés :

LAC Cédric, avec procuration à CASTAN Thierry.
TESTÉ Sylvie, avec procuration à MOUYON Bruno.
LAURENT Mélissa, avec procuration à DANIAU Jean- Louis.
LECABEC Véronique.
THÉRON Fabrice.
BARON Alain.

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane.

Ordre du jour :

Validation du Procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2025

1. Urbanisation de l'Avenue du Lauragais
2. Ecole : Tarification cantine scolaire 2025 - 2026
3. Ecole : Tarification ALAÉ 2025 – 2026
4. Ecole : avenant de prolongation du PEdT
5. Adressage : validation d'acquisition de plaques de numéros et de noms de rue
6. Terres du Lauragais : Pool routier - convention enrobé à froid
7. Terres du Lauragais : positionnement de principe compétence PLU
8. Investissement 2025
9. RH : lignes directrices de gestion
10. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h15.

Quorum atteint : 08/14

Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 mai

Le compte rendu n'ayant pas été transmis dans les temps, ce point est ajourné et le procès-verbal sera validé à un conseil municipal ultérieur.

1. Urbanisation de l'Avenue du Lauragais

Délibération 26-05-2025 : 11 voix pour

3 devis ont été partagés ainsi que le plan du projet incluant les points du relevé topographique. Il s'agit de valider le devis afin d'engager la réalisation du projet.

- NEROCAN : 37374,00€ ttc
- EIFFAGE : 44018,40€ ttc
- FLORES TP : 42554,40€ ttc

Le CD31 se désengageant dans plusieurs domaines (en raison d'un désengagement de l'Etat), il apparaît indispensable de nous positionner rapidement afin de voir le projet se réaliser en 2025.

Les modèles de barrières et de potelets seront à choisir ultérieurement.

Après exposé du maire et discussion, le conseil municipal décide :

- De se positionner sur le devis le moins-disant (NEROCAN : 37374,00€ ttc)
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- D'autoriser monsieur le maire à effectuer toute demande de subvention

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

2. Tarification restauration scolaire

Délibération 27-05-2025 : 11 voix pour

Monsieur le Maire expose qu'au regard de l'augmentation des tarifs pratiqués par nos principaux fournisseurs, une légère hausse du prix unitaire pourrait être envisagée.

Après discussion du conseil municipal, une augmentation de 0,10€ par repas est proposée. Cette augmentation ne comble pas entièrement l'augmentation des denrées, mais le conseil souhaite contenir les prix proposés aux usagers.

Dans l'hypothèse d'une augmentation plus conséquente à l'avenir, une réflexion sur une tarification selon les QF pourrait être envisagée (tarifs plus hauts pour les QF élevés et tarifs plus bas pour les QF inférieurs).

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- De valider la proposition d'augmentation de 0,10€ par repas à compter de la rentrée scolaire 2025 - 2026
- De faire appliquer un nouveau tarif unitaire par repas enfant : 3,10€
- De faire appliquer un nouveau tarif unitaire par repas adulte : 3,50€

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

3. Tarification ALAE

Après exposé du maire et discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'ALAE.

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

4. Ecole : avenant de prolongation du PEdT

Délibération 28-05-2025 : 11 voix pour

Monsieur le maire expose qu'afin de mieux phaser les PEdT avec la nouvelle CTG et permettre un travail de coopération entre les acteurs (Terres du Lauragais, communes), les services de l'Etat proposent un avenant décalant la fin de validité du PEdT au 31 décembre 2026 (à la place du 31 Août 2025).

Après exposé du maire et discussion, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à signer cet avenant du PEdT.

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

5. Adressage : acquisition de plaques de numéros et de noms de rues

Délibération 29-05-2025 : 11 voix pour

Monsieur Jérôme RAOUL expose que dans le cadre du projet adressage, il est proposé d'acheter les plaques de nomination des nouvelles rues ainsi que celles de numérotation des habitations qui n'en sont pas pourvues afin de les fournir gracieusement aux habitants. Plusieurs propositions sont présentées. Il y aurait environ 150 plaques de numéros et 24 plaques de noms de rues.

Les devis présentés sont :

- PROZON : 5308,08€ ttc
- SIGNALS : 4838,80€ ttc

Après exposé de M. RAOUL et discussion, le conseil municipal décide :

- D'allouer une somme de 5000,00 € à ce projet
- D'autoriser le maire à signer les documents afférents à cette affaire
- D'autoriser le maire à effectuer les demandes de subventions (CD31, Région, Etat)

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

6. Terres du Lauragais : entretien des routes – convention prestation enrobé à froid

Délibération 30-05-2025 : 11 voix pour

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de délibérer afin de signer une convention avec TdL pour une campagne de bouchage de trous sur l'ensemble de la commune (l'enrobée à froid est prise en charge par TdL, mais l'intervention des agents de TdL pour intervenir avec camion + conduite et location du rouleau compacteur restent à la charge de la commune). La prestation envisagée pour une somme d'environ 3500€ à 4000€ concerne 3 journées complètes de travail à 4 agents avec location du matériel. Cette solution est proposée par TdL afin de permettre aux communes ayant des chaussées dégradées de mieux entretenir leurs routes. Après sondage des adjoints en urgence le maire, avait donné son accord à TdL pour que la commune intègre ce programme prévu mi/fin juin.

Info pool routier : Pour le pool routier, les devis ont été signés, conformément aux priorités définies précédemment en CM. Avec les environs 12000€ restants, une rénovation de certaines parties de la rue des Pasteliers est proposée.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à signer la convention proposée par TdL

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

7. Terres du Lauragais : positionnement de principe concernant la prise de compétence PLU par TdL

Monsieur le maire fait état de son avis sur le sujet avant de demander un avis de principe du conseil.

Depuis plusieurs années, TdL travaille au niveau technique et politique à l'éventuelle prise de compétence PLU. A termes, l'Etat devrait obliger les EPCI à assumer cette compétence dans les prochaines années. Il apparaît donc important que TdL la prenne afin de se préparer à l'assumer de manière réfléchie à l'avenir. La gouvernance, le financement etc... seront à envisager collectivement.

Monsieur le maire pense que si TdL prend la compétence en 2026, la réalisation d'un PLU intercommunal prendra plus de 5 années. Si nous souhaitons pouvoir définir les priorités de développement et d'identité au niveau du « Lauragais », il est important que TdL puisse assumer cette compétence dès maintenant.

Concernant le choix du « timing » : certaines communes pensent qu'il convient de laisser les futures municipalités faire ce choix. L'avis du maire est qu'aujourd'hui les municipalités, les élus intercommunaux se font confiance et sont prêts à voter pour s'engager dans une démarche devant aboutir à un projet structurant. Il serait dommage de perdre à nouveau 5 ans.

Après discussion, les membres présents du conseil municipal font part de leurs craintes concernant la perte d'autonomie de la commune sur le sujet de l'urbanisme et la majorité des membres présents ne se prononce pas favorablement à la prise de compétence par Terres du Lauragais.

Monsieur le maire précise qu'il proposera aux services de TdL de venir informer les membres du conseil municipal et éventuellement répondre à leurs interrogations en vue d'une délibération éclairée du conseil municipal avant décembre 2025.

8. Investissement 2025

Pas de projet à valider en date du conseil municipal. Ce point est donc ajourné.

9. Ressources Humaines : lignes directrices de gestion

Délibération 31-05-2025 : 11 voix pour

Au regard de la saisine du CDG31 sur ce point avec transmission du projet et au regard de l'avis favorable du CST, il est proposé de valider les lignes directrices de gestion.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De valider les lignes de gestion
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Voix pour	11	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAC Cédric à CASTAN Thierry, TESTÉ Sylvie à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis.

10. Questions diverses

- Ville à joie : manifestation le 19 juillet de 17h30 à 21h00. Animation locale, stands divers, concert, food-truck
- Fête locale : problématique des dégradations et incivilités récurrentes
- Projet culturel avec TdL : faute de pouvoir accueillir le projet dans de bonnes conditions, la commune se désengage
- Intrusion cour d'école et dégradations : les intéressés (deux jeunes d'une douzaine d'années) seront convoqués en mairie avec leurs parents pour rappel à la loi et envisager une réparation.
- Animation locale – lien social : Sylvie TESTE va organiser un groupe de travail afin de proposer des projets d'ouverture de la salle des associations à la population
- Panneaux de circulation : certains manques. Stéphane AMARGIER s'en occupe.
- Pool routier : Le CD31 ne reconduit pas de pool routier pour le moment. TdL se prépare à un désengagement total du CD31 et envisage des solutions pour le financement de la rénovation des routes à l'avenir.

La séance est levée à 22h35

Le Maire, Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance, AMARGIER Stéphane.

